

Le Centre sur les croyances prêche pour sa survie

L'institution tirait hier un premier bilan de ses activités tout en jouant son avenir.

Passablement contesté depuis sa création, le Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les groupements à caractère religieux ou ésotérique (CIC) a livré hier un premier bilan de ses activités. Une sorte de « coming out », selon les termes du président du Conseil de fondation, Me François Bellanger, et ce à un moment où l'institution joue sa survie. Car le Conseil d'Etat devra dire en fin d'année s'il renouvelle sa subvention au CIC, après une évaluation de l'organisme.

Un peu abusivement surnommé « observatoire sur les sectes », le Centre a officiellement vu le jour en janvier 2002, mais n'a commencé à fonctionner qu'en mai de la même année. « Nous sommes partis de rien, il a fallu tout monter nous-mêmes », rappelle la directrice Nathalie Narbel, diplômée en philosophie et en histoire des religions. Cette dernière travaille aujourd'hui au CIC avec une sociologue. Des stagiaires de l'Université de Genève sont également ponctuellement utilisés. Quant au budget annuel du Centre, il se monte à 260 000 francs. L'Etat de Genève payant 200 000 francs, Vaud 40 000 francs, Valais et Tessin 10 000 francs chacun.

Une proposition

de Gérard Ramseyer

Structure intercantonale, le CIC est donc soutenu essentiellement par notre canton, puisque c'est l'ancien chef du Département justice police et sécurité, Gérard Ramseyer qui avait proposé la création de l'observatoire dans la foulée de l'audit sur les dérives sectaires, confiée notamment à Me François Bellanger. Aujourd'hui, ce dernier, en tant que président du Centre, se dit « très satisfait » du travail d'information fourni par le CIC. Car telle est la mission première de l'institution. Fonctionnant comme un centre de documentation qui compile articles de journaux, ouvrages, thèses, le personnel de « l'observatoire » répond gratuitement en quelques pages à des demandes de renseignement sur les mouvements thérapeutiques (111 demandes en 2003), musulmans (83), chrétiens (79), orientaux (30), ésotériques (29), soupçonnés (21).

A cela s'ajoutent des questions beaucoup plus générales (adresses, question sur l'abattage rituel, etc.). En 2003, près de 365 réponses, parfois identiques parce que portant sur un même sujet, ont été données à des particuliers (32% des demandes), mais surtout à des professionnels (68%). Parmi ceux-ci, on trouve outre des médias et des organismes privés, beaucoup de services de l'administration cantonale. « Nous sommes les seuls à détenir et à transmettre ces informations, c'est bien le signe de notre utilité », insiste François Bellanger.

Une intrusion de l'Etat

Certains demeurent toutefois convaincus du contraire. L'année passée, des députés de la commission des finances ont estimé que le CIC était une intrusion de l'Etat dans la vie privée. Quant aux victimes des

directrice.

sectes, au contraire, elles ont toujours regretté que le Centre ne donne pas son avis sur la dangerosité des mouvements. La directrice admet la critique mais invoque « la liberté religieuse » qui justifie à ses yeux la retenue de l'institution. « Nous nous devons de respecter cette notion, le public doit se faire sa propre opinion », conclut Nathalie Narbel.

CÉDRIC WAELTI

OLIVIER VOGELSANG / 18 MAI 2004 Le Centre intercantonal d'information sur les croyances et sur les groupements à caractère religieux ou ésotérique (CIC) a livré un premier bilan de ses activités. Avec de gauche à droite: Jörg Stolz, professeur de sociologie de la religion (UNIL ET UNIGE), François Bellanger, président du Conseil de fondation et Nathalie Narbel,

commentaire

Une aimable compilation

Le marché des croyances est en plein boom. Certains croient en une nouvelle spiritualité, d'autres au redressement urbi et orbi des finances cantonales. Quant aux esprits plus triviaux, ils croient surtout à l'efficacité des institutions subventionnées.

Les citoyens genevois et l'ensemble des utilisateurs potentiels du CIC sont donc en droit d'évaluer l'apport du CIC à la collectivité. Même pour 200 000 francs de subvention. Au départ, il s'agissait de créer un « observatoire sur les sectes ». A l'arrivée, Genève dispose, avec quelques autres cantons, d'un « Centre d'information sur les croyances ». Le glissement sémantique est pour le moins radical. Redoutant comme l'apocalypse toute position critique, le CIC se contente de fonctionner comme un centre de documentation. Toutefois, vu le développement extraordinaire d'Internet et des autres canaux médiatiques, on peut croire que les utilisateurs d'un centre financé par l'Etat et doté de spécialistes, attendent moins une aimable compilation d'informations sorties ailleurs, qu'une expertise à part entière sur tel ou tel groupement. Ce qui implique évidemment une mise en perspective et une indication, même brève, sur la dangerosité du mouvement. En s'exonérant de cette responsabilité, qui a d'ailleurs été complètement assumée par les parlementaires français dans

leur rapport sur les sectes, le CIC prend le risque d'apporter une caution étatique à des mouvements au mieux farfelus, et au pire, nuisibles. Ceux qui prient pour des économies y verront peut-être un signe divin ...

CÉDRIC WAELTI Rubrique locale